

Bureau du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Réunion du 08 janvier 2019

**Objet : proposition d'avenant au lot 3 du marché
2015-006**

Le SMO Eure Normandie Numérique a notifié au groupement Team Réseaux (mandataire), Marais, Sonoter TP un lot du marché 2015-006 ayant pour objet la réalisation de génie civil nécessaire à la réalisation d'un réseau très haut débit en fibre optique sur une partie des territoires des communautés de communes du Pays du Neubourg, du Pays de Conches et l'ex-communauté de communes du Canton de Rugles.

Ce lot s'exécutait suite aux études réalisées par un maître d'œuvre avec pour objectif de réaliser 3000 à 4000 prises THD sur chaque territoire.

Depuis, les projets de couverture dans la première phase de déploiement (2015-2020) s'est affinée en collaboration avec les collectivités concernées et les collectivités finançant le projet et notamment le Conseil départemental de l'Eure.

L'exécution du marché de maîtrise d'œuvre ne s'est pas déroulé comme il l'aurait dû et a été résilié au motif de la faute du Titulaire du marché. Les études ont alors été reprises et il s'est avéré que les prévisions de coût de déploiement ont été largement sous-estimées par ledit maître d'œuvre sur le territoire de l'ex communauté de communes du Canton de Rugles.

L'atterrissage financier sur ce territoire, pour 70% des ambitions de déploiement démontre une augmentation de plus de 3,2M€ par rapport au budget prévu pour la communauté de communes et les 30% restant à étudier ne préparaient pas autre tendance.

Le SMO Eure Normandie Numérique ne pouvant faire face financièrement à ce surcoût et ne pouvant se permettre de le répercuter sur ces financeurs, des discussions ont été menées avec le titulaire du lot objet du présent avenant mais aussi avec le titulaire du lot 4 de ce marché public chargé pour sa part de la pose des câbles optiques avec pour objectif pour le SMO de limiter les surcoûts à 1,25M€ sur la totalité de ce territoire en ce y compris la réalisation des études et la finalisation des procédures qui auraient dû être réalisées par le maître d'œuvre afin de disposer d'un réseau livré selon les règles de l'art. Après plusieurs mois d'intenses discussions les deux cocontractants ont accepté la démarche.

Par ailleurs, afin de figer les plannings, il est proposé de rendre opposable le calendrier de réalisation des travaux et de livraison de l'infrastructure.

Enfin, il est nécessaire de compléter le bordereau des prix unitaires afin de permettre la réalisation des travaux nécessaires.

Il est proposé aux membres du bureau d'approuver la délibération suivante :

Réunion du 08 janvier 2019

Objet : proposition d'avenant au lot 3 du marché
2015-006

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;
- Vu les statuts du Syndicat Mixte ;
- Le bureau, réuni le 08 janvier 2019, 3bis rue de Verdun à Evreux,
le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à l'avenant au lot 3 du marché 2015-006
- D'autoriser le Président à signer l'avenant au lot 3 du marché 2015-006 tel que présenté en annexe.

- Nombre de voix pour : 5

- Nombre de voix contre : 0

- Abstention : 0

Fait à Evreux, le 08 janvier 2019

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric Duché

